



Réponse

au postulat interpartis 20240028, Claus Susanne, Groupe PS/JS, Tanner Anna, Groupe PS/JS, Strobel Salome, Groupe PS/JS, Bucher Juliet, Groupe PS/JS, Cacciabue Anna Louise, Groupe PSR, Stolz Joseline, Groupe PSR, Kilezi Ruth, Groupe PSR, « Bienne encourage les chances des femmes à l'indépendance financière »

Les intervenantes chargent le Conseil municipal de créer, par des mesures appropriées, des conditions favorables à une intégration durable des femmes sur le marché du travail. Dans ce contexte, le Conseil municipal est prié d'examiner différentes propositions.

En préambule, le Conseil municipal précise qu'il partage la préoccupation des intervenantes et qu'il s'engage en faveur de l'insertion des femmes sur le marché du travail. Le Conseil municipal prend position comme suit :

Accès facilité à la formation professionnelle et au marché du travail pour les femmes dépendantes de l'aide sociale

La Ville de Bienne prend aujourd'hui déjà des mesures pour favoriser l'insertion sur le marché du travail des femmes bénéficiant de l'aide sociale ainsi que pour faciliter leur accès à la formation professionnelle. Elle a conclu deux contrats de prestations avec le centre d'information et de consultation bilingue (frac), dont l'un s'adresse spécifiquement aux personnes bénéficiant de l'aide sociale. Les services fournis par le frac sont principalement, mais pas exclusivement, destinés aux femmes. Le frac est spécialisé dans l'insertion et la réinsertion des femmes dans le monde du travail après un congé parental ou toute autre interruption de carrière. Financée par les communes, l'offre destinée aux jeunes mères bénéficiant de l'aide sociale qui élèvent seules leur(s) enfant(s) relève également du frac. Cette offre tient compte des conditions sociales des participantes.

Les offres d'emploi et d'intégration proposées dans le cadre de l'aide sociale comportent une grande diversité d'engagements à temps partiel et de domaines professionnels qui favorisent spécifiquement l'insertion des mères et, plus généralement, des femmes en fonction de leur niveau. Dans le cadre des clarifications qu'il réalise pour les bénéficiaires de l'aide sociale, le Service spécialisé de l'insertion professionnelle cherche toujours à améliorer le profil des personnes par des cours spécialisés, des cours de langue et d'autres formations s'il n'existe pas encore de formation initiale et si le financement d'une formation de rattrapage est possible. Les besoins spécifiques des femmes et des mères sont pris en compte.

De nombreuses offres d'emploi destinées aux femmes dépendantes de l'aide sociale (temps partiel / sans formation) relèvent des secteurs des services, tels que la vente, la restauration et les soins. Or dans ces domaines, les exigences linguistiques constituent souvent un obstacle et les instruments de l'aide sociale ne peuvent avoir qu'une influence limitée sur cet aspect.

Financement accru des cours de langue jusqu'au niveau B2 au moins, des cours d'alphabétisation et de l'orientation professionnelle

Le Conseil municipal partage l'avis des intervenantes selon lequel davantage de moyens financiers devraient être alloués à l'orientation professionnelle ainsi qu'aux cours de langue et d'alphabétisation. La compétence en la matière incombe toutefois au Canton, qui reçoit des fonds fédéraux pour de telles offres dans le cadre des programmes cantonaux d'intégration (PIC). Or

malgré l'intervention de la Ville de Bienne (Service spécialisé de l'intégration) et du Conseil des affaires francophones, la direction cantonale compétente n'est pas disposée à créer les conditions d'une offre suffisante et abordable pour les personnes concernées.

Une offre de crèches adaptée aux besoins, avec des horaires d'encadrement plus flexibles

À Bienne, depuis le passage au système des bons de garde, toutes les familles ont accès à une place en crèche cofinancée en fonction de leurs possibilités financières. Les besoins en places de crèche sont entièrement couverts (voir à ce sujet le rapport du Conseil municipal au Conseil de ville « Mise en place des bons de garde à Bienne / rapport intermédiaire après deux ans » du 17 août 2022). Les crèches municipales ont étendu leurs horaires d'encadrement pendant les vacances scolaires et les trois grandes crèches sont ouvertes en continu pendant l'été. Une crèche privée propose des horaires d'encadrement plus flexibles, du lundi au samedi de 6h00 à 23h00.

Pour les familles qui le souhaitent, les élèves qui fréquentent l'école enfantine et l'école primaire peuvent être accueillis dans les écoles à journée continue en dehors des horaires scolaires. Un encadrement professionnel et adapté à leur âge est proposé le matin (dès 6h45), à midi et l'après-midi (jusqu'à 18h15). La Ville de Bienne adapte continuellement ses capacités d'accueil en fonction de la demande. Entre août 2022 et août 2024, l'organisation aura absorbé environ 150 000 heures d'accueil supplémentaires. La Ville propose également un encadrement durant les vacances scolaires grâce au passeport vacances. Dans l'ensemble, l'offre d'accueil extrascolaire à Bienne est riche et attractive.

Une école à horaire continu pour Bienne

Les écoles à horaire continu offrent une plus-value pédagogique de par le lien étroit entre enseignement et encadrement qui y prévaut, mais elles ne proposent pas d'heures d'encadrement étendues, au-delà de ce que la Ville de Bienne propose déjà. Tant les écoles à journée continue que les écoles à horaire continu proposent des modules d'encadrement supplémentaires pouvant être sollicités selon les besoins, en plus des horaires fixes avec présence obligatoire des enfants. Le nouveau bâtiment scolaire de la Champagne pourra héberger une école à horaire continu.

Autres structures d'accueil extrafamilial

Les bons de garde sont valables dans les crèches mais aussi chez les familles d'accueil. Cela permet aux familles ayant des horaires de travail irréguliers de disposer de possibilités de garde plus flexibles. De plus, la Ville de Bienne a mis en place ces dernières années un système de soutien aux groupes de jeu. Les enfants issus de familles disposant de ressources financières limitées peuvent ainsi accéder à des groupes de jeu à un tarif avantageux. Les groupes de jeu subventionnés répondent à des critères de qualité définis par la Ville. Le soutien des groupes de jeu complète efficacement l'offre d'accueil dans les crèches destinée aux familles qui n'ont pas besoin d'un accueil à plein temps et contribue à l'encouragement des enfants avant leur scolarisation.

Égalité salariale systématique entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration municipale

La Ville dispose d'un système salarial clairement structuré et transparent qui impose une égalité de traitement systématique entre les femmes et les hommes dans le classement des salaires. L'analyse de l'égalité salariale effectuée en octobre 2023 à l'aide de Logib, un outil validé par la Confédération, constate une différence de salaire inexpliquée de 2,3 %. L'écart de salaire entre les femmes et les hommes diminue d'année en année, ce qui prouve que le système salarial de la Ville de Bienne est efficace.

Mise en place d'un congé parental d'au moins six mois par parent au sein de l'Administration municipale

La Ville de Bienne offre à ses collaboratrices un congé prénatal payé de deux semaines et un congé maternité payé de 16 semaines après la naissance. Les pères bénéficient d'un congé paternité payé de 20 jours. En outre, la Ville accorde à ses collaboratrices et collaborateurs un congé non payé pouvant aller jusqu'à six mois après une naissance ou une adoption, avec la garantie de retrouver sa fonction à l'issue du congé. Dans le contexte politico-financier actuel, il n'est pas possible de financer des prestations supplémentaires.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat 20240028 et de le radier du rôle comme étant réalisé.

Bienne, le 19 juin 2024

Au nom du Conseil municipal

Le maire :

La chancelière municipale :

Erich Fehr

Barbara Labbé

Annexe :

· Postulat 20240028



Postulat 20240028

«Biel/Bienne fördert die Chancen der Frauen auf finanzielle Unabhängigkeit»

Der Gemeinderat wird gebeten folgende Punkte zur Umsetzung zu prüfen

- Erleichterter Zugang zur Berufsausbildung und zum Arbeitsmarkt für sozialhilfeabhängige Frauen
- Mehr finanzielle Unterstützung für Sprachkurse bis mindestens zum Niveau B2, für Alphabetisierungskurse und für Laufbahnberatungen
- Ein bedarfsgerechtes Angebot an Kindertagesstätten, inklusive flexiblerer Betreuungszeiten,
- einer Ganztageschule für Biel und
- Weitere familienergänzenden Betreuungsstrukturen.
- Die Stadt Biel setzt innerhalb der Stadtverwaltung Lohngleichheit zwischen den Geschlechtern konsequent um und
- Die Stadt plant die Umsetzung einer Elternzeit von mindestens sechs Monaten pro Elternteil.

Frauen sind auf dem Arbeitsmarkt nach wie vor benachteiligt. Aus der intersektionalen Perspektive sind Frauen, die von Armut betroffen sind, noch benachteiligter. Wir sehen die Stadt und die öffentliche Hand in der Pflicht solche Ungleichheiten auszugleichen und mit geeigneten Massnahmen dafür zu sorgen, dass Frauen gute Voraussetzungen erhalten, um sich nachhaltig auf dem Arbeitsmarkt inkludieren zu können.

Für die SP/JUSO-Fraktion (Erstunterzeichnerin)

Susanne Clauss

Anna Tanner

Salome Strobel

Juliette Bucher

Louise
Anna Cacciabue

PSR-Fraktion
Joeline Stolz

Ruth Kilezi